

plus tôt possible qu'il convient d'agir à l'égard de la loi de la pension de vieillesse, dès la présente session assurément.

A l'appel de l'ordre du jour, cet après-midi, j'ai posé une autre question, cette fois au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je dois avouer que sa réponse, bien que peu satisfaisante, était franche et catégorique. Je lui ai demandé si le gouvernement songerait à constituer, à cette session-ci, un comité spécial semblable au comité qui, l'an dernier, était chargé de faire enquête sur la sécurité des vieillards et de faire rapport sur la question de l'assurance-santé pour la population canadienne. Encore une fois, je regrette que le ministre ait cru nécessaire de nous dire que le gouvernement n'avait pas l'intention d'établir un tel comité à cette session-ci. Je puis sans doute affirmer que les députés qui faisaient partie du comité étaient tous d'avis, quand les séances ont pris fin, qu'il conviendrait d'instituer un comité du genre de celui que je viens de réclamer. Je dois avouer que, lorsqu'on a proposé, à la dernière session, d'instituer un comité de la pension de vieillesse, j'ai critiqué la mesure, affirmant qu'elle retarderait tout simplement les choses. Aucun projet de loi n'a encore été présenté, quand il aurait dû l'être l'an dernier, mais je suis cependant convaincu que le comité a accompli du bon travail. Il a colligé un grand nombre de documents, qu'il a fait connaître au public. Les députés et la population en général sont mieux renseignés sur les pensions de vieillesse, précisément à cause du travail du comité. Nous pouvons aussi espérer, à la suite de cette besogne, qu'on améliorera la loi dès cette année, et ensuite nous pourrions nous évertuer à l'améliorer davantage.

Au cours de nos délibérations, nous avons souvent pénétré dans le domaine de la santé et nous avons constaté à plusieurs reprises qu'il fallait aussi faire quelque chose à cet égard. Je signale donc qu'à la fin de nos délibérations, il y avait entente générale, bien qu'officieuse, sur l'opportunité d'instituer, au cours d'une autre session, un comité semblable qui ferait une étude aussi approfondie et utile du problème de l'assurance-santé pour les Canadiens. J'espère que le Gouvernement n'alléguera pas la situation internationale pour refuser l'institution d'un tel comité. A mon avis, la situation internationale devrait plutôt nous pousser à prendre des dispositions en ce sens. Si nous venons aux prises avec des difficultés d'ordre international, il sera d'autant plus nécessaire d'unifier et de rationaliser nos programmes de santé et de médecine, afin d'assurer la sécurité

[M. Knowles.]

de la population tant dans le domaine de la santé que dans celui de la pension de vieillesse.

Ces jours derniers, lorsque le nouveau député de Welland (M. McMillan) a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône, il a, ce qui m'a fort plu, puisé dans sa propre expérience de médecin et parlé de nombreux cas de gens qui pris au dépourvu par des comptes élevés pour services médicaux et hospitaliers, avaient perdu toutes leurs économies ou engagé leur avenir et il a préconisé l'assurance-santé. Voilà qui, en plus d'inquiéter bien des Canadiens, crée beaucoup d'insécurité et de détresse. Le Gouvernement et le Parlement pourraient y remédier; j'espère donc qu'on remettra à l'étude la proposition que je présentais au ministre aujourd'hui sous forme de question, à laquelle il a malheureusement répondu par la négative. Instituons enfin un comité pour nous atteler à cette importante tâche.

Et, enfin, je traite brièvement une dernière question. Tout récemment, le ministre des Ressources et du Développement économique (M. Winters) a fort déçu bon nombre d'entre nous lorsqu'il a annoncé que le montant du versement initial exigé en vertu de la loi nationale sur l'habitation en ce qui a trait aux maisons neuves serait augmenté à partir du jour où il formulait son exposé. Tout le monde sait que des circonstances comme celles que nous traversons donnent lieu à des pénuries et que, les produits de l'acier et d'autres matériaux de construction étant rares, il faudra peut-être abandonner certaines constructions. Ne convient-il pas, cependant, de tenir compte des besoins et de décider entre les immeubles commerciaux et récréatifs d'une part et les foyers d'autre part? Il va sans dire, après tout, qu'il s'agit de choisir entre des maisons qui coûtent cher, et des maisons à prix modique ou à bon marché, dont la nécessité se fait sentir bien davantage. On aurait pu, sans doute, trouver une formule qui aurait ainsi permis de conserver intelligemment du matériel, de façon à le distribuer là où le besoin s'en faisait davantage sentir. Mais non! Le Gouvernement se contente d'annoncer, par la bouche du ministre des Ressources et du Développement économique, qu'il va chercher la solution à ce problème en relevant tout simplement le montant de la mise initiale, ce qui touchera d'abord le petit, celui qui ne pourrait construire sa propre maison qu'en l'hypothéquant assez lourdement, surtout si on songe aux prix élevés qui ont cours en ce moment. Je n'aime pas une loi comme celle-là. Il y a lieu de se servir ici d'une expression qu'on n'aime guère entendre, mais qu'il convient néanmoins de